

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mardi 2 juin 2020, à 18h30  
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté  
ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé  
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La directrice de l'urbanisme et du développement économique	Terry Pola

2020-06-02 - 198

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2020-06-02 - 199

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2020-06-02 - 200

***Ouverture des modules de jeux extérieurs et jeux d'eau - COVID-19***

**Attendu** que par l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le gouvernement a notamment suspendu les activités dans les modules de jeux extérieurs municipaux, incluant les jeux d'eau;

**Attendu** que suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-004, le Conseil municipal a adopté une résolution pour la fermeture de ses parcs municipaux jusqu'au 13 mai 2020, laquelle fermeture a été prolongée par le biais d'une autre résolution jusqu'au 10 juin et modifiée pour retirer certains parcs par le biais d'une autre résolution;

2020-06-02 - 200

*(suite)*

**Attendu** que par l'arrêté numéro 2020-041 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 30 mai 2020, le gouvernement a décidé de lever la suspension des activités dans les modules de jeux extérieurs municipaux, incluant les jeux d'eau;

**Attendu** que le Conseil municipal a décidé d'autoriser l'accès aux modules de jeux extérieurs de ses parcs ainsi qu'aux jeux d'eau à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise l'accès aux modules de jeux extérieurs de ses parcs ainsi qu'aux jeux d'eau à compter de ce jour, sous réserve du respect des règles et des mesures d'hygiène relatives à la COVID-19;

ADOPTÉ

2020-06-02 - 201

*Engagement de personnel - Camps de jour*

**Attendu** que 36 personnes ont été engagées par le biais de la résolution 2020-05-177 pour l'animation des camps de jour pour la saison estivale 2020;

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder à l'engagement du personnel supplémentaire et requis pour les camps de jour pour la saison estivale 2020;

**Attendu** que Madame Suzie Lévesque, directrice des Arts et de la culture et Monsieur Frédéric Maltais, coordonnateur des Arts et de la culture, ont soumis une recommandation pour l'embauche de 12 personnes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De procéder** à l'engagement de 12 personnes pour l'animation des camps de jour pour la saison estivale 2020, le tout suivant les recommandations d'embauche de Madame Suzie Lévesque et Monsieur Frédéric Maltais, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2020-06-02 - 202

*Avis de motion et dépôt - Règlement n° 3900-3-1  
Règlement modifiant le règlement n° 3900-3 sur la circulation et le stationnement*

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 3900-3 sur la circulation et le stationnement et dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-06-02 - 203

*Levée de l'assemblée*

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière